

CAHIER DES CHARGES HUNTER

Le championnat est réservé aux cavaliers des catégories Club et Amateur licenciés et domiciliés en Nouvelle-Calédonie, il est destiné à :

- ✓ Garantir à tous les cavaliers, les entraîneurs, les enseignants le respect des exigences techniques des catégories Club et Amateur,
- ✓ Améliorer le niveau technique des concurrents,
- ✓ Valoriser des organisations de qualité.
- ✓ Valoriser les jeunes chevaux d'élevage.

Le Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie **lance un appel à candidature** auprès des structures équestres pour l'accueil des Championnats de Hunter 2023

Les conditions à respecter pour être éligible sont les suivantes :

- La structure candidate doit être membre du CRENC,
- La structure candidate doit avoir organisé sur la saison 2023 au moins une compétition fédérale Hunter.

Les candidatures devront être déposées au CRENC, au plus tard **le 31 Juillet 2023 à minuit.**

La structure d'accueil de ces concours bénéficiera d'une aide de 100 000 F CFP pour les 2 journées liées à l'organisation du championnat de Hunter.

Cette dotation sera versée après la manifestation et uniquement si le cahier des charges, tel que défini ci-après est respecté dans sa globalité.

Devront être récompensé au minimum (Plaque + flot + lots) :

- ❖ Dans les catégories Club et Amateur
 - Les trois premiers de chaque catégorie,
- ❖ Dans les catégories Jeunes Chevaux
 - Les chevaux primés de chacune des catégories (âge).

Les plaques et les flots récompensant les trois premiers de chacune des catégories seront fournis par le Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie et remis à la structure d'accueil lors de la remise des prix.

Préambule :

Tous les points ayant trait à l'organisation d'un Championnat doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE et à l'avenant NC de la discipline.

Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du règlement de la FFE 2023 : Dispositions Générales.

Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du Règlement FFE : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de la discipline et du Circuit Régional Jeunes Chevaux du CRENC 2023.

En présentant une candidature, la structure d'accueil accepte le présent cahier des charges et s'engage à en respecter les prescriptions.

I. Terrains, matériels, déroulement

La structure d'accueil doit se référer aux exigences détaillées dans les Dispositions Spécifiques Hunter du Règlement des compétitions de la FFE pour le championnat 2023.

- ✓ Le Championnat se déroule sur 2 jours, le Samedi 7 et Dimanche 8 octobre 2023
- ✓ L'organisateur doit mettre les publicités à l'effigies du CRENC
- ✓ Il est souhaité que le sol de la carrière de concours et de la carrière de détente soit de même type (sable ou herbe), de bonne qualité et sans poussière.
- ✓ Un podium est obligatoire pour la remise des prix, celle-ci doit se faire en tenue de concours pour les 3 premiers de chacune des catégories.
- ✓ Des fleurs ou des arbustes pour décorer les aires d'évolution et le podium de remise des prix sont fortement souhaitables.

II. Accueil

La structure d'accueil met en place ou prévoit :

- ✓ Un parking séparé transports chevaux et visiteurs
- ✓ Une restauration de qualité ainsi que pour les jurys
- ✓ Un site décoré
- ✓ Des sanitaires dans un état correct
- ✓ Un moyen d'hébergement (pour la nuit, si besoin) pour les chevaux venant de l'extérieure (paddock, box...)

III. Officiel de compétition

Le CRE lancera un appel d'offre pour les officiels qui seront ensuite nommé en accord avec le CTE

La structure d'accueil fournira :

- ✓ Une ou un secrétaire par épreuve
- ✓ Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition de Hunter : un secrétariat, personnel de piste, ...

Le conseiller technique du CRENC garantira le suivi technique et le déroulement des épreuves.

IV. Cavaliers et Chevaux

Les droits de participation des cavaliers et des poneys / chevaux sont détaillés dans les Dispositions Spécifiques du Hunter (règlement FFE).